

RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE FERRÉE TRAVERSANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par René Boutin

et

Isabelle Boulanger,

Résidants de Frontenac

Le 29 mai 2017

Introduction

Nous sommes natifs de Lac-Mégantic et résidents de Frontenac depuis près de 22 ans. Nous sommes aussi les parents de Frédéric Boutin, l'une des 47 victimes de la tragédie du 6 juillet 2013. Nous nous intéressons au projet car, advenant le cas où le réaménagement de la voie ferrée devait se faire, en optant pour le tracé #1, notre résidence se trouverait alors à moins de 300 mètres de la voie ferrée.

Explication de la situation

Suite aux événements survenus le 6 juillet 2013 sur le territoire de lac-Mégantic, des démarches ont été entreprises pour analyser la faisabilité d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. De cette démarche, 5 options ont été retenues soit : le statu quo, le statu quo amélioré et 3 différents tracés contournant le centre-ville de Lac-Mégantic.

À notre avis, le réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic n'a pas raison d'être. Peu importe le tracé retenu, il y aura des impacts sociaux et environnementaux pour les personnes touchées par le réaménagement : perte de terrain, perte de qualité de vie pour les résidents à proximité du tracé retenu, scindement de terres agricoles, perte de valeur pour les terrains et résidences à proximité, expropriation, problèmes complexes d'ingénierie, pollution industrielle, sonore et visuelle. Il faut aussi tenir compte des coûts très élevés, de l'ordre de plusieurs millions de dollars, allant de 115 M\$ à 224 M\$ selon le tracé qui serait retenu.

Nous croyons qu'il faudrait plutôt opter pour le statu quo amélioré, puisque c'est l'option la plus logique et la moins coûteuse. Voici pourquoi :

Tant et aussi longtemps que la réglementation concernant la circulation des trains sur les voies ferrées et l'entretien de celles-ci ne changera pas, nous ne faisons que déplacer le problème, sans le régler. Même si le projet de voie de contournement ferroviaire se concrétise, si les voies ferrées ne sont pas entretenues de façon rigoureuse, à long terme le vieillissement de la nouvelle voie se fera sentir et le danger que celle-ci représente actuellement au centre-ville de Lac-Mégantic se répercutera sur les nouveaux résidents qui seront alors voisins de la voie de contournement ferroviaire.

En imposant des lois et règlements aux compagnies ferroviaires et en s'assurant du respect de ceux-ci par des inspections et contrôles réguliers faits par une firme indépendante et non par des employés des compagnies ferroviaires, le gouvernement pourrait garder un meilleur contrôle sur la sécurité ferroviaire tout en rassurant la population. Les contrevenants devront être mis à l'amende de façon sévère afin de les forcer à respecter les mesures de sécurité imposées.

Parmi les règlements, on devrait retrouver, entre autre, l'utilisation obligatoire d'un dérailleur quand le train doit être immobilisé pour une longue période.

Les locomotives du train ne devrait, en aucun cas, être laissées en marche et sans surveillance. L'employé qui termine son quart de travail devrait être autorisé à quitter son poste uniquement quand l'employé qui prend la relève est arrivé, autrement cela devrait être sanctionné. Il faut avouer qu'il est plutôt illogique que selon le Code de la Sécurité Routière, un conducteur s'expose à une

amende en cas d'infraction, s'il laisse sans surveillance son véhicule en marche ou sans avoir retiré la clé de contact. Mais pour un train, ça ne semble pas être grave...

Faute d'avoir deux employés à bord du train lors des déplacements, il devrait y avoir un mécanisme d'arrêt d'urgence fonctionnel. En cas de malaise vécu par le conducteur ou de problèmes avec les locomotives et les wagons, le mécanisme d'urgence forcerait l'arrêt du train, évitant ainsi le pire.

Une autre raison qui motive notre choix de vouloir opter pour le statu quo amélioré est que, pour l'ensemble des résidents qui vivent actuellement à proximité de la voie ferrée existante, ces gens ont tous fait le choix de demeurer à cet endroit, près de la voie ferrée, en toute connaissance de cause. Avant le 6 juillet 2013, très peu de gens se préoccupaient du fait d'avoir à habiter à côté de la voie ferrée. Pourtant, le train y passait à tous les jours et les gens s'en accommodaient bien. Il aura fallu qu'une tragédie arrive pour que la population commence à se soucier de la sécurité du réseau ferroviaire. Et pourtant, ce n'est pas la première tragédie ferroviaire à être survenue à Lac-Mégantic. Il aura fallu qu'il y ait mort d'hommes pour faire réagir les gens!

De plus, malgré la volonté de vouloir déplacer la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic, elle devra tout de même se rendre au parc industriel, pour pouvoir continuer de desservir les industries qui utilise ce mode de transport, ce qui laisserait une voie d'accès pour le train qui passera encore très près du centre-ville. La présence du train à Lac-Mégantic est inévitable.

Pour les résidents de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac qui vivent à proximité du nouveau corridor présentement privilégié, aucun n'a fait le choix d'élire domicile près d'une voie ferrée. Déplacer la voie ferrée sur nos terrains en reviendrait donc à nous imposer cette voie, dont nous n'avons jamais voulu et dont il n'a jamais été question d'avoir à proximité de chez nous avant les événements du 6 juillet 2013.

Aussi, selon vous, combien de personnes au Québec seront en accord avec le fait d'avoir à payer plus de taxes et d'impôts pour couvrir les frais engagés par le gouvernement afin d'aider une compagnie ferroviaire qui néglige l'entretien de son réseau et pour qui la sécurité ne semble pas être une priorité?

De plus, en autorisant le déplacement de la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic, vous créez un précédent et ouvrirez ainsi la porte à de nombreuses municipalités à demander d'en faire autant, chez eux. C'est un pensez-y-bien! Si vous acceptez de déplacer la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic, devrez-vous en faire de même avec toutes les municipalités qui en feront la demande?

Conclusion

À la lumière de tous ces éléments, nous suggérons donc d'opter pour le statu quo amélioré parce que selon nous, la problématique avec l'actuelle voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic est un problème relevant de la sécurité et non de son emplacement. Tant et aussi longtemps que la sécurité du réseau ferroviaire ne sera pas prise en compte et grandement amélioré, le danger restera le même, peu importe l'endroit où le train passera.

René Boutin

Isabelle Boulanger